

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DECEMBRE 2014**

**Étaient présents les 10 conseillers municipaux suivants :**

**Mesdames** Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO Carole MORELL

**Messieurs** Patrice FERROUILLAT, Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL Richard MOURRE

**Étaient absents et excusés,** Messieurs Philippe MELGAREJO, Jean-Michel VALENTIN, Richard MOURRE  
Mesdames Isabelle RUDLOFF, Christelle BROZEK

**I / MARCHE D'ASSURANCES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la consultation pour une passation de marché adapté de services d'assurances confiée à M. De Guillebon, consultant, par délibération du Conseil Municipal du 30/09/2014 s'est achevée le 10 octobre 2014.

Quatre compagnies d'assurance ont répondu à cette consultation et après avoir comparé leurs différentes propositions, il a été décidé de s'assurer:

- pour la responsabilité civile et le dommage aux biens auprès de la MAIF pour un tarif de 4 322,03 € / annuel
- pour la protection juridique auprès de la compagnie Sarre et Moselle pour un tarif de 267,80 €/annuel
- pour les véhicules auprès de la MMA pour un tarif de 343,00 € /annuel.

Cette consultation a engendré une économie de 7 459,39 € sur les coûts d'assurance pour des garanties identiques.

Il a été décidé lors de cette consultation de rajouter la garantie « auto mission » pour un montant de 418 €, souscrit auprès de MMA.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le choix effectué.

**II/PARTICIPATION AU CADEAU POUR LE DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Jean-Claude CAILLAT fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de participer à hauteur de 500 € au cadeau qui lui sera fait pour son départ à la retraite

**III/DM 6**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer une nouvelle ligne budgétaire de subvention d'équipement pour l'achat du matériel informatique du SSI.

Une DM doit donc être effectuée :

Compte 020 : -850

Compte 204 : +850

Cette subvention sera amortie sur 5 ans à compter de l'année 2015.

#### **IV / RESTES A REALISER SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le paiement des dépenses d'investissement s'est arrêté le 12 décembre afin que le percepteur puisse réaliser le compte de gestion.

Afin de pouvoir continuer à payer les derniers engagements d'investissement il est demandé à la commune d'éditer la liste des restes à réaliser.

Le Maire présente celle-ci au Conseil Municipal :

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Chapitre 21/Dépenses Montant des crédits ouverts 140 683,97p

Montant des crédits consommés 92 679,48 p

**Reste engagé 48 004,49 p**

2111 terrains (frais actes notariés) 4 500,00 p

2135 aménagements mur 15 200,00 p

21534 extension réseau ERDF 15 000,00 p

**Reste à réaliser 34 700,00 p**

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:**

Chapitre 20/Dépenses Montant des crédits ouverts 26 518 ,23 p

Montant des crédits consommés 9 120,97 p

**Reste engagé 17 397,26 p**

2031 Frais d'étude aménagement de village 17 397,26 p

**Reste à réaliser : 17 397,26 p**

**TOTAUX DES RESTES A REALISER 2014 :52 097,26 p**

#### **VI/ RENCONTE AVEC LE LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE**

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal la rencontre qui a lieu entre LPV, la municipalité, les locataires de la résidence St Joseph et l'association de défense des locataires CLCV.

Il explique à l'assemblée que suite aux différents problèmes rencontrés et évoqués par les locataires notamment et surtout quant au coût élevé des frais de chauffage, cette rencontre a été programmée afin de pouvoir en débattre et essayer de trouver des solutions.

Il ressort de cette entrevue qu'il existe des problèmes de lisibilité des factures de location au niveau des retenues pour les charges (à quoi correspondent-elles ?), une demande de clarification a été effectuée.

Il a été constaté des écarts de consommation énergétique assez importants d'un logement à un autre sur de mêmes critères de surface et de disposition.

Après ces différents constats, il a été convenu d'une prochaine réunion avec le Conseil Général et des salariés de SOLENI, service du groupe ULYSSE qui accompagne les locataires en difficulté énergétique..

La municipalité continuera à mener son action auprès de LPV pour remédier à ces problèmes qui nuisent au au parc locatif de la commune.

## **VI/SORTIES SCOLAIRES SKI**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des sorties de ski ont été programmées par les institutrices de l'école de Cognin-les-Gorges pour le mois de janvier 2015 afin de pouvoir initier les enfants à la pratique du ski.

Une participation financière est demandée à chaque commune du SSI dont le montant reste à déterminer selon le nombre d'enfants participants.

Monsieur le Maire demande un accord de principe au Conseil Municipal afin que ce projet puisse se mettre en place en expliquant que cette participation ne dépassera pas un montant de 650 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de participer à ces sorties de ski.

## **VII/ AMENAGEMENT DU VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le travail rendu pour la phase « Etat des lieux » par Maryline Guende , paysagiste chargé de l'étude « requalification patrimoniale et paysagère du centre bourg ».

Les membres du Conseil Municipal sont unanimes pour louer la qualité de ce travail, qui a bien su écouter les différents ressentis et observations, et ensuite le mettre en perspectives afin d'avoir une vision globale des différentes problématiques de notre village.

Cette étape « Etat des lieux » est validée. La prochaine étape est la présentation des premiers scénarii fin janvier 2015.